



annulation bon de commande

Par **Losandra**, le **09/03/2019** à **12:10**

Bonjour,

Je souhaite annuler une commande passée le 6 mars 2019, mais le vendeur ne m'a pas laissé le bon de commande en partant, car j'ai déjà réalisé des travaux avec cette entreprise .

Les travaux ont été fait, mais pour les financer entièrement j'ai pris un crédit qui devait commencer à être rembourser en juillet 2019.

Il m'a proposé d'englober l'ensemble des travaux sous le même crédit, c'est pour cela qu'il ne m'a pas laissé le bon de commande, mais il traîne à me le rapporter.

J'aimerais savoir si un il avait le droit de ne pas me laisser le bon de commande et deux même si je ne l'ai pas de pouvoir l'annuler, car à l'allure où vous les choses le délai de 14 jours va vite arriver.

Par **P.M.**, le **09/03/2019** à **12:59**

Bonjour,

Il semble que ce soit un démarchage à domicile même so vous ne le précisez pas...

Vous n'avez pas la preuve formelle que le vendeur ne vous a pas laissé un double du bon de commande, il devrait prévoir le délai de rétractation et même le volet pour pouvoir en user...